

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CISION – Capitale-Nationale et hebdomas régionaux**

**Q24-004**

**Reprise des travaux de réparation du pont situé sur la route 367, au-dessus de la rivière Jacques-Cartier, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

**Québec, le 25 mars 2024.** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population que les travaux de réparation du pont situé sur la route 367, au-dessus de la rivière Jacques-Cartier, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, **s’amorceront dans la semaine du 1<sup>er</sup> avril et se poursuivront jusqu’à l’automne.**

**Entraves et gestion de la circulation**

**DÈS LE DÉBUT DES TRAVAUX ET JUSQU’À L’AUTOMNE :**

- Maintien d’une voie d’au minimum 3,3 mètres dans chaque direction, le jour, du lundi au vendredi.
- Pour certaines opérations, circulation en alternance en dehors des heures de pointe ainsi que le soir, la nuit et la fin de semaine. La voie restante sera alors réduite à 3,7 mètres.
- Occasionnellement, des fermetures complètes de la route seront requises le soir et la nuit, pendant les fins de semaine. Les usagers de la route devront alors emprunter un chemin de détour via Shannon.
- Sauf lors des fermetures complètes, la circulation piétonne et cycliste sera maintenue sur l’un des trottoirs. Les cyclistes devront marcher à côté de leur vélo.
- Lors de certaines opérations limitant la circulation de camions sur le pont, ceux-ci devront emprunter le chemin de détour via Shannon, et ce, pour de courtes périodes d’environ six heures à chaque fois, le soir ou la nuit.
- La limite de vitesse sera réduite à 30 km/h dans la zone de travaux.
- Au besoin, des signaleurs seront sur place afin de faciliter la gestion de la circulation.
- Des panneaux à messages variables seront également mis en place pour informer les usagers de la route de certaines entraves à venir et en cours.

Les entraves et la gestion de la circulation seront communiquées en temps opportun.

Les travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles. Ainsi, avant de prendre la route, il est recommandé de consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement ses déplacements.

Le Ministère remercie les usagers de la route de respecter la signalisation en place.

Pour toute question ou tout commentaire, il est possible de communiquer avec le Ministère en composant le 511 ou en allant sur la page Web [transports.gouv.qc.ca/nous-joindre](https://transports.gouv.qc.ca/nous-joindre).

**Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :**

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

**Pour  
information :**

Relations avec les médias  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724